

29.12.2023 - 12:00 Uhr

## Conseil suisse de la presse: Plainte contre la "SonntagsZeitung" partiellement admise / Fausses informations sur les inhibiteurs d'hormones

Berne (ots) -

Parties: X. c. "SonntagsZeitung"

Thème: Rechercher la vérité

Plainte partiellement admise

Résumé

Dans un article très détaillé concernant le traitement d'enfants qui se sentent appartenir à un autre genre (dysphorie de genre), la "SonntagsZeitung" a constaté que le nombre de cas augmentait fortement. Elle a jugé la situation problématique, estimant que le diagnostic était actuellement insuffisamment fondé et que la thérapie prescrite, fondée sur des inhibiteurs d'hormones, pouvait s'avérer nuisible aux enfants concernés. Elle a noté qu'une clinique spécialisée avait de ce fait été fermée en Grande-Bretagne. La plaignante a pointé plusieurs atteintes au devoir de rechercher la vérité et relevé plusieurs passages à caractère discriminatoire. Le Conseil suisse de la presse a donné raison à la plaignante à propos de l'affirmation selon laquelle la remise d'inhibiteurs d'hormones était interdite en Grande-Bretagne : cette assertion est fautive et constitue une atteinte au devoir de rechercher la vérité. Le Conseil suisse de la presse a qualifié de petit manquement seulement l'évocation de la plainte d'une patiente sans qu'il soit précisé qu'elle avait été rejetée en dernière instance. Selon lui, l'article ne se consacrait en effet nullement aux détails de la procédure. La plainte a été rejetée sur tous les autres points.

[www.presserat.ch/complaints/38\\_2023](http://www.presserat.ch/complaints/38_2023)

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
[info@presserat.ch](mailto:info@presserat.ch)  
[www.presserat.ch](http://www.presserat.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100914756> abgerufen werden.